

INSPIRER, FORMER, ACCOMPAGNER
Soutenir l'engagement bénévole au sein des associations sportives

REGLEMENT DE CANDIDATURE

Phase locale
Promotion
Région Sud | ProvenceAlpes-Côte d'Azur 2026



LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont autorisées à déposer une candidature les personnes qui ont entre 16 et 35 ans (40 ans pour les personnes en situation de handicap) et intègrent l'une de ces catégories:

1. pouvant revendiquer:

- a. une fonction bénévole, élective ou non, au sein d'une association sportive fédérée affiliée à une fédération membre du CNOSF ;
- b. ou une fonction d'arbitre/officiel;
- c. ou être inscrit sur une liste SHN (Elite/Senior/Relève/Reconversion), de collectifs nationaux, ou espoirs, à la date de la candidature ou dans l'une des 3 années précédant la candidature :
- d. ou une licence de pratiquant au sein d'une association sportive fédérée affiliée à une fédération membre du CNOSF.
- 2. qui exercent une fonction bénévole élective (et/ou dirigeante) au sein :
 - a. d'une association reconnue d'utilité publique ou affiliée à un réseau associatif reconnu d'utilité publique,
 - b. Ou d'une coordination ou tête de réseau associative hors mouvement sportif
- 3. qui ont débuté et/ou conclu un Service Civique (SC), un Corps Européen de Solidarité ou un Service Civique d'un pays de l'Union Européenne, un

Règlement de candidature I Phase locale Promotion Région Sud I Provence-Alpes-Côte d'Azur 2026



Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), ou un volontariat international en administration ou entreprise entre le 1er janvier de l'année N-1 et le 31 décembre de l'année N-1

LES PRESCPIPTEURS

Afin de favoriser les entrées et sorties dites positives du dispositif, le candidat.e peut être soutenu.e par un prescripteur, garant de son parcours d'engagement.

Les prescripteurs identifiés sont les suivants :

Pour la première catégorie de public visé par le dispositif (cf. Condition d'inscription) :

- Un club affilié à une fédération membre du CROS ou d'un CDOS du territoire dans la limite de 2 candidats par promotion et par prescripteur;
- Un comité départemental ou une ligue affiliée au CROS ou au CDOS du territoire dans la limite de 2 candidats par promotion et par prescripteur.

Pour la deuxième catégorie de public visé par le dispositif (cf. Condition d'inscription) :

Règlement de candidature I Phase locale Promotion Région Sud I Provence-Alpes-Côte d'Azur 2026



 Les associations étudiantes, le réseau des juniors associations, toutes coordinations associatives reconnues d'utilité publique et/ou représentatives de son secteur, association d'insertion par et dans le sport, des collectivités ou associations de collectivités partenaires du CROS ou du CDOS dans la limite de 2 candidats par promotion et par prescripteur.

Pour la troisième catégorie de public visé par le dispositif (cf. Condition d'inscription) :

 Les prescripteurs seront les mêmes que pour les deux premières catégories

Pour les prescripteurs présentant des candidats relevant de plusieurs catégories de public, la limite de candidats est portée à 3 par promotion et prescripteur.

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE

Le formulaire est organisé autour de plusieurs questions - réponses et la demande d'ajout de pièces jointes attestant du soutien de la candidature par le-dit prescripteur.

Le dossier de candidature se composera :

- ①d'un formulaire de candidature à remplir par le candidat ou le prescripteur ou un binôme candidat/prescripteur. Le temps de remplissage prévisionnel est estimé à 15 minutes. Préalablement au remplissage du formulaire, le candidat ou le prescripteur devra se munir de :
 - d'éléments de civilité (carte d'identité, passeport...)

Règlement de candidature I Phase locale Promotion Région Sud I Provence-Alpes-Côte d'Azur 2026



• de tous documents permettant d'attester des conditions d'inscription

② EVENTUELLEMENT : d'un document de soutien de la candidature, apportée par l'organisme prescripteur

Les candidatures sont à soumettre par l'intermédiaire du <u>formulaire suivant</u>, avant le 18 janvier 2026, à 23h59.

Un comité de sélection sera institué et arrêtera la liste des candidatures admises pour cette promotion 2026 :

- Semaine du 19 janvier 2026 : annonce des candidats retenus
- Semaine du 19 janvier 2026 : réunion de présentation de la formation en visioconférence

Calendrier prévisionnel des temps de formation en présentiel :

Rassemblement n°1 : Samedi 31 janvier 2026 Rassemblement n°2 : Fin d'année civile 2026